



Noyers, le 27 mars 2020.

Madame, Monsieur,

Vous êtes abonnés au réseau collectif d'assainissement géré par la commune de Noyers.

Le personnel de la commune et la Société Suez interviennent régulièrement pour la maintenance du réseau, des pompes de relevage et de la station d'épuration. Il est retiré régulièrement des lingettes qui bloquent les pompes.

Je vous ai écrit, le 05 Mars 2019, vous interpellant sur ce sujet, vous rappelant les secteurs particulièrement touchés et notre obligation de changer des moteurs suite à ces incidents.

Je vous rappelle que le budget assainissement est financé par les utilisateurs. Le non-respect des consignes figurant dans le règlement de l'assainissement (article 6) représente un coût supplémentaire qui est réparti sur l'ensemble des usagers de l'assainissement collectif.

Nous notons, depuis plusieurs semaines, un non-respect de l'utilisation des services de l'assainissement sur l'ensemble du réseau et particulièrement au niveau de l'« Allée des bleuets ».

Rappel des interdits :

- Huiles usées, solvants, acides, corps solides, ordures ménagères.

Je vous rappelle que les lingettes, les masques, cartons de rouleaux de papier toilette ou autre et gants sont considérés comme des produits ménagers et doivent être mis dans un sac fermé. Vous déposerez ensuite celui-ci, soit dans votre bac-poubelle d'ordures ménagères, levé devant chez vous le jeudi, soit, si vous disposez d'un badge, dans la colonne enterrée située près des containers de tri, au rond-point Allée du Gué Cordier.

A noter qu'en cette période de confinement, les déplacements brefs à proximité de votre domicile pour déposer vos déchets dans les colonnes d'apport volontaire peuvent être effectués. Vous remplissez une attestation de déplacement dérogatoire en cochant la 5^{ème} case (Déplacement bref à proximité du domicile) en précisant qu'il s'agit d'un déplacement vers le point d'apport volontaire.

Merci de faire preuve de citoyenneté et de respecter le règlement de l'assainissement fixé par la commune et les consignes communiquées par la commune et le SICTOM concernant les ordures ménagères et le tri.

Restant à votre disposition pour tout renseignement complémentaire.

Xavier Relave.
Maire de Noyers.



Tél. Mairie de Noyers : 02.38.92.40.72 ou 09.77.39.47.91

Courriel : noyers.mairie@orange.fr